

COMMUNE  
DE  
**CAVAILLON**  
ARRONDISSEMENT  
D'APT  
DÉPARTEMENT  
**DE VAUCLUSE**

**EXTRAIT**  
du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la  
**COMMUNE DE CAVAILLON**

SÉANCE DU 23 MARS 1982

OBJET :

CREATION D'UN MUSEE  
D'ATMOSPHERE

PRISE EN CHARGE PAR LA  
VILLE DES FRAIS  
D'EQUIPEMENT ET DE  
FONCTIONNEMENT

Délibération déposée à la  
Sous-Préfecture d'APT

le 28. AVR. 1982

N°

1482

L'an mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX le VINGT TROIS MARS  
le Conseil Municipal de la Commune de **CAVAILLON** s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
Monsieur **Fernand LOMBARD**, Maire

PRÉSENTS, MESSIEURS

LOMBARD SETTIMELLI VAISSELIER SCARPELLINI BONNARDEL CHABAS  
GROS AUMENIER BAUD BERTHOMIERE CARENA CARRERE DAUMEN Mme DUPY  
GRAZIANI IMBERT MICHELOT REYNAUD REVELLIN Mme ROCHE  
ABSENTS et EXCUSES : MM. BONEBEAU SARNETTE Dr. BOYER JAUFFRET  
Mme NIETTO

ABSENT : M. MINEL

Madame ROCHE est élue Secrétaire de Séance.

Le Musée CALVET d'AVIGNON est propriétaire à CAVAILLON  
d'un immeuble sis Place Castil Blaze, provenant du legs JOUVE.

Il envisage d'y créer un Musée d'atmosphère du XIXe siècle  
à la condition expresse que la Commune s'engage à prendre en charge certains frais  
savoir :

- Equipement muséographique, installation d'éclairage  
de chauffage, peintures, vitrines etc... ainsi que les frais de fonctionnement, so
- Gardiennage, frais de lumière, de chauffage, nettoyage  
entretien général, etc...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'intérêt exceptionnel que présentera ce Mus  
pour la Ville de CAVAILLON et sa région,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide le principe de prendre en charge les frais d'équipeme  
muséographique sous réserve de l'acceptation des devis qui lui seront fournis, ain  
que les frais de fonctionnement dudit Musée énumérés ci-dessus.

Ainsi délibéré.

Suivent les signatures.

POUR COPIE CONFORME  
CAVAILLON, le 23 AVRIL 1982

Le MAIRE,